



Réalisation d'une analyse économique et financière de l'activité des entreprises en région Corse

Document de Consultation des Entreprises



Sommaire

1.	Objet de la consultation	3
2.	Présentation du GIP « Corse Compétences ».....	3
3.	Présentation de la mission	4
3.1.	Contexte, enjeux et finalité	4
3.2.	Caractéristiques de la prestation demandée	4
3.3.	Suivi de l'étude	5
3.4.	Livrables attendus	5
3.5.	Calendrier de réalisation de la mission	5
4.	Dispositions générales.....	5
4.1.	Budget	5
4.2.	Modalités de règlement	5
4.3.	Critères d'éligibilité des projets et compétences du soumissionnaire	5
4.3.1.	Déroulement de la sélection	6
4.4.	Engagement sur l'exécution de la prestation.....	6
4.5.	Réceptions des offres et pièces à fournir.....	6
4.6.	Critères de sélection des offres.....	6
4.7.	Propriété et confidentialité	7
4.8.	Responsabilité	7
4.9.	Pénalité.....	7
4.10.	Délais de validité des offres.....	8
4.11.	Contacts.....	8

1. Objet de la consultation

La présente consultation est organisée par l'Observatoire Économique Régional de Corse, porté par le GIP « Corse Compétences », afin de réaliser une analyse économique et financière du tissu entrepreneurial en Corse.

Ce travail représente un élément fondamental pour l'amélioration de la connaissance du fonctionnement de l'économie corse, approché au travers de l'activité et de la compétitivité des entreprises insulaires. Il vise à mettre en évidence les facteurs de croissance des entreprises et les différences de dynamique au sein même du territoire ou bien encore entre les différentes branches d'activité.

2. Présentation du GIP « Corse Compétences »

Le GIP « Corse Compétences » a pour objet de **favoriser** et **faciliter** les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse. Il représente en ce sens un outil global et commun à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et à l'État pour appuyer la conception et la mise en œuvre, souvent de concert, de leurs politiques d'intervention régionales. Il s'organise autour d'un Conseil d'Administration composé de l'État et de la CTC qui en assurent une présidence alternée, d'une Direction générale, d'un pôle Administration générale et de deux missions opérationnelles :

Une mission « Emploi – Formation – Insertion » qui porte et anime :

- Un Observatoire Régional Emploi Formation (OREF), producteurs de travaux statistiques et d'études centrés sur l'analyse de la relation Emploi – Formation – Insertion (évolution des emplois, qualifications et compétences sur les territoires) en appui à la conception des politiques d'intervention régionales sur ce champ ;
- Un Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation (CARIF), chargé de construire et de diffuser, auprès des professionnels et du grand public, l'information sur l'offre de formation ; de favoriser la professionnalisation des acteurs, l'accueil, l'information et l'orientation ; d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques du champ Emploi – Formation – Insertion (lutte contre l'illettrisme, service public de l'orientation, etc..) ;
- Le Contrat d'Objectif et de Moyens pour le développement de l'apprentissage (COM Apprentissage) en région ;
- Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) qui vise l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ainsi qu'à leur non-discrimination dans le domaine de l'emploi ;
- Une mission d'appui aux acteurs du FSE, destinée à apporter un appui aux opérateurs mobilisant, ou désirant mobiliser, du Fonds Social Européen pour la mise en œuvre de projets visant à soutenir l'emploi, développer la formation et favoriser l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus en difficulté.

Une mission « Observation Économique Régionale » qui porte et anime :

- L'Observatoire Économique Régional, producteur de travaux statistiques et d'études articulés autour des priorités d'observation votées par l'Assemblée de Corse à la session des 26 et 27 mai 2011 : Économie générale, Filières et Entreprises, Prix et Revenus ;
- En partenariat avec la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Corse, une mission d'observation de l'ESS.
- Une mission « Précarité pauvreté » en appui aux travaux de la mission régionale d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale, pilotée par la Direction du développement social de la CTC.

3. Présentation de la mission

3.1. Contexte, enjeux et finalité

Face à un environnement de plus en plus instable du fait de l'accélération des mutations économiques, les décideurs institutionnels et acteurs économiques ont plus que jamais besoin de disposer d'une information stratégique maîtrisée, fiable, pertinente et actualisée pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques d'intervention territorialisées à destination du tissu entrepreneurial.

L'Observatoire Économique Régional de Corse a précisément vocation à créer et diffuser des supports d'information, produire des études, analyses et diagnostics sectoriels et à valoriser l'information existante afin de permettre une meilleure compréhension des mécanismes endogènes et exogènes du développement économique insulaire et, ce faisant, du fonctionnement du système productif régional pour permettre aux entreprises d'assurer au mieux leur compétitivité.

3.2. Caractéristiques de la prestation demandée

Zone(s) géographique(s) cible de l'étude : La région Corse

Il est attendu de la part du prestataire :

- Une analyse approfondie et détaillée de la situation économique et financière des entreprises au niveau régional ;
- Des déclinaisons départementales avec détail par branches ou filières d'activités ;
- Des focus sur des grands bassins toutes branches ou filières d'activités confondues : Grand Bastia, Grand Ajaccio, Balagne et Extrême-Sud (pour ces découpages, l'Observatoire Économique Régional fournira un fichier au format Excel de la liste des communes qu'il souhaite inclure).

Zones géographiques de comparaison : La région PACA et la France de province.

Période étudiée : 5 années, de 2010 à 2014.

3.3. Suivi de l'étude

Le prestataire s'engage à désigner un référent habilité à délivrer l'ensemble des informations nécessaires au GIP « Corse Compétences » durant le calendrier d'exécution de la mission. Le prestataire s'engage à ne pas changer de personnes référente au cours de la mission.

Le prestataire disposera d'un référent au GIP, en charge du suivi de l'étude.

3.4. Livrables attendus

A l'issue de l'opération, le titulaire remettra au GIP « Corse Compétences », **au plus tard le 30 novembre 2015** :

- Un diagnostic économique et financier complet du tissu entrepreneurial corse incluant des détails par micro-régions, banches d'activité et des comparaisons avec les deux territoires nommés au paragraphe 3.2 ;
- Une note de synthèse évoquant les résultats les plus marquants soulevés dans le diagnostic ;
- Les tableaux de données ayant servi de support à l'analyse au format Excel.

3.5. Calendrier de réalisation de la mission

La restitution finale des travaux est attendue pour la fin du deuxième semestre de l'année 2015.

4. Dispositions générales

4.1. Budget

Le budget maximum estimé pour cette prestation est de 60 000,00 euros (soixante mille euros) hors taxes (HT). Toute offre supérieure sera déclarée irrecevable et non examinée.

4.2. Modalités de règlement

Les prestations sont payables sur service fait.

Le règlement des prestations s'effectuera dans un délai global fixé à 30 jours. Le GIP « Corse Compétences » s'acquittera des sommes dues sur présentation de factures détaillées et des justificatifs de service fait établis par le prestataire.

La livraison par le prestataire du diagnostic final et des fichiers Excel contenant les résultats ayant servi de support à l'analyse déclenchera le paiement du solde à payer.

4.3. Critères d'éligibilité des projets et compétences du soumissionnaire

Ce document de consultation des entreprises s'adresse aux cabinets d'études ou organismes disposant d'une ingénierie d'études économiques et financières. Ils doivent par ailleurs disposer d'une connaissance fine du territoire insulaire, et posséder des bases de données fiables et robustes sur l'activité des entreprises corses.

4.3.1. Déroulement de la sélection

La sélection du prestataire est organisée par le GIP « Corse Compétences ». Un comité composé de représentants du GIP « Corse Compétences », administrateurs du groupement et personnalités qualifiées examinera les projets et les classera en fonction des critères mentionnés ci-dessus.

4.4. Engagement sur l'exécution de la prestation

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation sont placées sous la responsabilité unique du titulaire qui peut en sous-traiter une partie avec l'accord du GIP « Corse Compétences ». Néanmoins, la sous-traitance de la totalité des prestations est interdite.

4.5. Réceptions des offres et pièces à fournir

Le candidat devra fournir les éléments suivants **avant le 03 juillet 2015** inclus au GIP « Corse Compétences », 4 Bd du Roi Jérôme – 20 000 Ajaccio, à l'attention du Directeur général :

- Le présent document daté, signé et portant la mention « *Lu et approuvé, m'engage sans réserve à exécuter la prestation telle que décrite dans le présent DCE* ».
- Un mémoire technique (non confidentiel) du projet de prestation proposé ;
- Un document de présentation attestant que le soumissionnaire est qualifié pour exécuter la prestation attendue.
- Une proposition financière datée, signée, qui détaillera les coûts (hors taxes) relatifs aux moyens humains, matériels et immatériels mis en œuvre pour l'exécution de la prestation demandée.
- Les attestations fiscales et de cotisations sociales de la société.

Les dossiers sont à adresser :

Soit par voie postale jusqu'à la date de clôture finale, le cachet de la Poste faisant foi ;

Soit par dépôt contre récépissé entre 9h et 17h.

4.6. Critères de sélection des offres

Les propositions des candidats seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- **Pertinence du mémoire technique** au regard des exigences du présent document de consultation des entreprises (DCE), **70%** de la note finale.

Ce critère est apprécié en fonction des sous critères pondérés suivants :

- Pertinence et cohérence de la méthodologie de mise en œuvre au regard de l'attendu des travaux demandés ;
 - Expérience en matière d'analyse comptable, économique et financière des entreprises, et d'analyse et diagnostic de la situation économique des territoires ;
 - Composition de l'équipe mobilisée (CV, qualifications, expérience).
- **Prix de la prestation : 30%** de la note finale ;

Les documents attendus apporteront suffisamment de précision dans les références et les arguments pour permettre d'évaluer sérieusement les aspects techniques et scientifiques, ainsi que la justification du coût de la prestation proposée.

4.7. Propriété et confidentialité

Propriété intellectuelle

Les droits de propriétés du diagnostic, ainsi que ceux liés aux différents documents et fichiers sont cédés à titre exclusif au GIP « Corse Compétences ».

Les fichiers des résultats sont la propriété exclusive du GIP « Corse Compétences ».

Le titulaire de la prestation cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats (livrables des différentes prestations) permettant au GIP « Corse Compétences » de les exploiter librement.

Confidentialité

Le soumissionnaire s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance pendant l'exécution des prestations faisant l'objet de la présente consultation. Le soumissionnaire prendra vis-à-vis de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de toutes les informations et documents. Toute divulgation d'information relative aux réunions de travail, peut entraîner cessation immédiate de la prestation et entraîner le reversement des sommes éventuellement perçues.

4.8. Responsabilité

Le soumissionnaire est responsable de l'ensemble de ses prestations jusqu'à leur livraison. En aucun cas le soumissionnaire ne pourra se retrancher derrière la défaillance ou la faute de ses sous-traitants ou fournisseurs pour atténuer sa responsabilité.

4.9. Pénalité

Pénalités pour retard de livraison

En cas de non-respect du délai d'exécution précisé pour le phasage la présente prestation, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités pour retard. Le montant de ces pénalités pour retard est fixé à 50 € par jour ouvré de retard.

Au-delà d'un cumul de 10 journées calendaires de retard dûment constaté, la résiliation de la prestation peut être prononcée par le GIP « Corse Compétences » sans mise en demeure préalable, les pénalités pour retard restant acquises.

Lorsque le retard est imputable aux commanditaires, ou provient d'un évènement ou d'une force majeure faisant obstacle à l'exécution de la prestation dans les délais prévus, le délai global d'exécution de la phase concernée est automatiquement prolongé.

Réfaction pour non-exécution ou pour qualité insuffisante

Seules les prestations effectivement exécutées de façon satisfaisante au regard des exigences du présent document de consultation des entreprises, donnent droit à paiement.

4.10. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à partir de la date limite de remise des offres.

4.11. Contacts

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les soumissionnaires devront faire parvenir une demande écrite, au maximum 2 jours avant la date limite de remise des offres, à Madame Lena SERDJANIAN / 04 20 00 50 20 / [lena.serdjanian@corse-competences.fr](mailto:lana.serdjanian@corse-competences.fr).